

Communiqué de presse

Le Cemafruid obtient l'accréditation par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) en tant qu'organisme de certification de produits et de services pour ses activités dans le domaine du transport des denrées périssables (ATP).

Depuis le 25 mars 2016, le Cemafruid est accrédité par le COFRAC en tant qu'organisme de certification dans le cadre de la délivrance des attestations de conformité ATP pour les engins de transport de denrées périssables neufs.



Le recours à l'accréditation est parfois de nature volontaire mais tend de plus en plus à se développer dans le domaine réglementaire. Elle est très souvent exigée par les Pouvoirs Publics comme une garantie de compétence pour maintenir ou délivrer un agrément ou une délégation de service public dans le cadre d'une réglementation.

Le but ultime d'une démarche d'accréditation est l'instauration de la confiance dans les évaluations réalisées, l'accréditation devant représenter le dernier niveau de contrôle des activités d'évaluation de la conformité du point de vue de la compétence technique. A ce titre, l'accréditation implique un contrôle périodique par le COFRAC par le biais de ses audits.

La compétence et l'impartialité du Cemafruid une nouvelle fois démontrées

En obtenant cette accréditation exigée dans le cadre de ses activités déléguées par le ministère de l'Agriculture pour délivrer les attestations de conformité technique des engins de transport sous température dirigée (ATP ou nationales), le Cemafruid démontre sa compétence et son impartialité. La généralisation de l'accréditation à l'ensemble des autorités compétentes serait par ailleurs le moyen le plus efficace d'harmoniser les pratiques dans l'Union Européenne et plus largement au sein des 49 pays signataires de l'ATP.

Cette accréditation positionne désormais la France comme le premier pays signataire de l'accord ATP qui démontre formellement sur la base d'une évaluation objective et méthodique la compétence technique de son autorité compétente.

Communiqué de presse

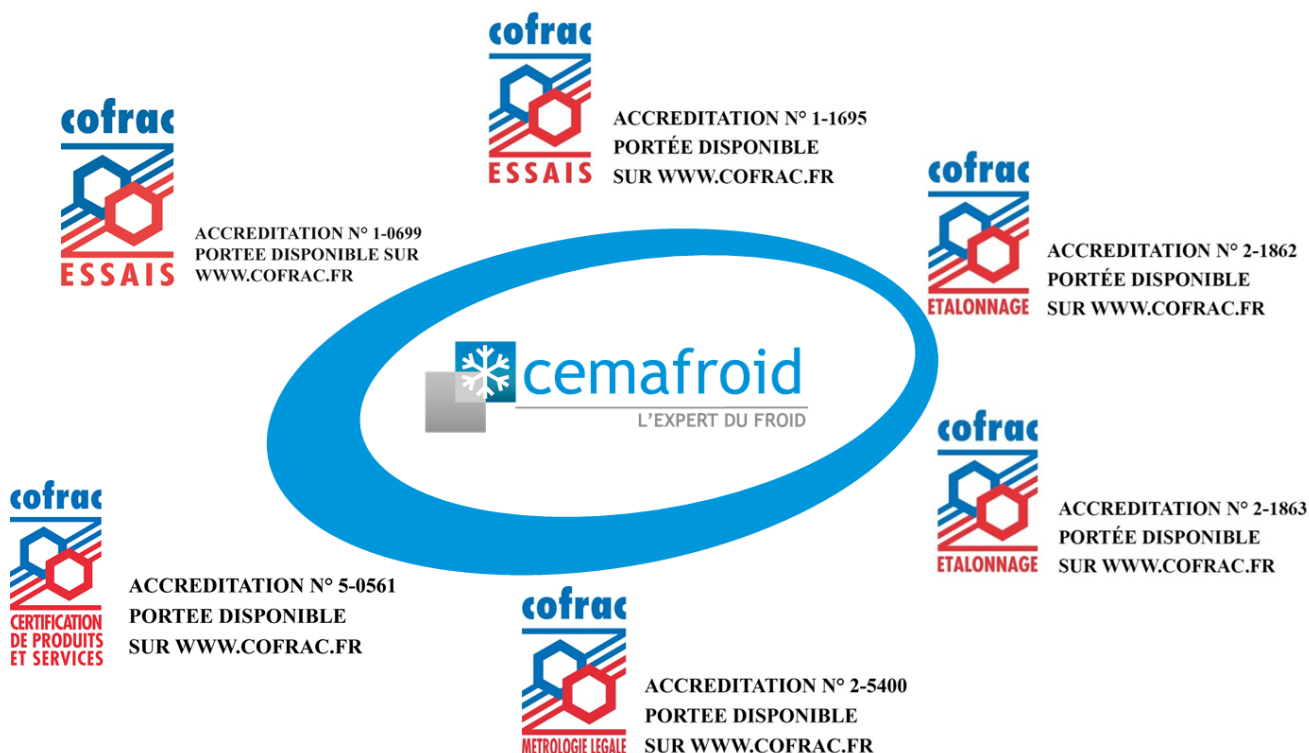
Cette accréditation se matérialisera par l'apposition du timbre du COFRAC sur les attestations de conformité technique délivrées par le Cemafruid.



ACCREDITATION N° 5-0561
PORTEE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

ACCREDITE COFRAC N° 5-0561* selon la norme NF EN 17-065 : 2012 et les règles d'application du Cofrac. * Portée disponible sur www.cofrac.fr.

Les accréditations COFRAC du Cemafruid



Communiqué de presse

Plus d'informations sur le Cemafruid-Tecnea :

Une vision, des missions et des valeurs claires

Le froid est la garantie de qualité et de sécurité pour l'alimentation, la santé et le bien-être des populations dans le respect de l'environnement. Alors que 40% des produits agricoles alimentaires sont perdus et que 50% des vaccins sont détériorés dans le monde, le défi de pouvoir nourrir et soigner 9 milliards d'hommes en 2050 tout en respectant l'environnement nécessite de maîtriser la chaîne du froid et la réfrigération.

Le Cemafruid est l'expert indépendant du froid. Nous apportons aux professionnels et industriels une expertise indépendante pour le choix, la gestion et le suivi de la chaîne du froid ou des systèmes de climatisation et de réfrigération. Le Cemafruid a pour mission de tester, vérifier, évaluer, qualifier et certifier les équipements et les solutions, de former les hommes et de garantir la conformité réglementaire. Nous contribuons à améliorer les performances économiques et environnementales des entreprises et réduire leurs risques. Les femmes et hommes du Cemafruid partagent leur savoir-faire, leur expérience et leur expertise avec les mêmes valeurs d'impartialité et d'indépendance, pour répondre aux besoins de nos clients avec réactivité et leur offrir des prestations de qualité dans un esprit d'équipe et d'entreprise

Cemafruid – TECNEA le succès d'une jeune pousse

Fort de 60 ans d'expérience dans le froid, le Cemafruid est issu d'activités d'essais et d'expertise développées par l'Etat depuis les années 50. Externalisé du Cemagref sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE) en 2000, le Cemafruid est devenu une entreprise indépendante à part entière en 2010.

Le Cemafruid a multiplié son chiffre d'affaire par 4 en 8 ans et créé plus de 40 emplois. L'activité est devenue rentable depuis près de 10 ans et autofinance son développement.

Une PME qui investit et se développe à l'international

Ayant atteint une taille critique en France, Cemafruid Tecnea a vocation à devenir un acteur majeur en Europe et à se développer à l'international. L'entreprise a ainsi créé sa première filiale en Italie en 2013.

Au-delà de l'Europe, Cemafruid Tecnea accompagne ses clients industriels français à l'export au sein de consortiums de PME par exemple en Inde dans le cadre de la coopération agricole Franco-Indienne.

Une expertise forte reconnue internationalement

L'expertise du Cemafruid est internationalement reconnue en particulier dans le domaine de la chaîne du froid. Les experts du Cemafruid occupent des postes clefs dans les organisations techniques et scientifiques françaises, européennes et internationales : Institut International du Froid (IIF), Association Française du Froid (AFF), Comité Transport des Nations Unies (UNECE-WP11), comités de normalisation européens (CEN) et français (AFNOR).